

GROUPE DE TRAVAIL GT6g- FONCIER ET PATRIMOINE

Département du Lot-et-Garonne

Type de document	RELEVÉ D'ÉCHANGES
Groupe de travail n°6	Lot-et-Garonne
Date de la réunion	21 septembre 2011
Lieu de réunion	Chambre des métiers d'Agen
Référence	GPSO-11-ISA-0-CRT-4733web

Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

- **Introduction**

RFF introduit la réunion et présente l'ordre du jour de celle-ci :

- Rappel des conclusions du COPIL du 23 juin 2011
- Présentation du tracé optimisé
- Echanges sur les principales emprises associées au tracé
- Echanges et contributions du groupe de travail sur les principales mesures d'accompagnement foncier et patrimonial
- Calendrier

- **Présentation**

- **Rappel des validations du COPIL du 23 juin 2011 et des hypothèses retenues**

- Secteur E : H163-174-184,
- Secteur F : H182,
- Secteur G : H213 et liaison intergare LIA Est,
- Secteur H : H222 ou H226

- Présentation du tracé optimisé

Les optimisations générales du tracé ont portées sur les points suivants :

- Géométrie : calage en plan et du profil en long
- Transparence écologique
- Rétablissements des communications franchies par le tracé (routiers, DFCI, réseaux, Grande faune, agricole, randonnée)
- Prise en compte de l'hydraulique (bassins/ OH)
- Calage des équipements ferroviaires

Les principales optimisations concernent les secteurs suivants :

- Xaintrailes – Carrefour du Placiot,
- Franchissement de la Baïse,
- RD 119 à Montesquieu,
- Gare de Brax – Roquefort et aéroport,
- Boé – Gravières de Layrac.

Echanges sur les optimisations du tracé et sur les principales emprises associées au tracé:

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest : Souhaite avoir des précisions sur les choix qui ont conduit à modifier le tracé au niveau du carrefour du Placiot car il a une incidence sur un équipement de DFCI. M. Reilland regrette que les efforts consentis par les sylviculteurs pour cet équipement soient remis en cause par le tracé d'autant que les exploitants payent déjà un lourd tribut dans le cadre des projets d'infrastructures linéaires réalisés en Aquitaine. Il s'interroge également sur la hiérarchisation qui est faite entre les enjeux sylvicoles et les enjeux écologiques.

- **ISA** : Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec RFF, les représentants de la DFCI et des sylviculteurs afin d'évoquer les différentes questions pouvant poser problème. Un nouveau point sera fait par RFF à ce sujet. Il est rappelé que le passage de la ligne dans ce secteur est fortement contraint par le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Coucuret.

Conseil Régional Aquitaine : une demande issue de la concertation, a été faite pour déplacer la gare d'Agen légèrement à l'ouest afin d'éviter l'entreprise Fonroche et de libérer un espace plus important autour de la gare. Qu'en est-il de cette demande ?

- **ISA** : Cette demande a bien été transmise à RFF, le déplacement de la gare est en cours d'étude afin de connaître sa faisabilité technique et de mesurer les impacts de ce nouveau positionnement. Ce nouveau tracé n'est pas encore visible sur les planches présentées au cours de la réunion de ce jour.

CR Aquitaine : Souhaite savoir si cela aura un impact plus important sur le bâti.

- **ISA** : Les études sont en cours et il n'est pas encore possible de préciser avec certitude le nombre de constructions impactées.

GT6g- 21 septembre 2011

CC Canton de la Plume : Pour la CCLB le déplacement de la gare n'aura pas d'impact plus important sur le bâti. LA CCLB souligne que le tracé actuel touche les bâtiments de l'entreprise Fonroche et que cela remet en cause la présence de l'entreprise sur ce site, ce qui est problématique au regard des enjeux économiques du territoire.

Chambre des notaires : Quelle est la distance de ce déplacement ?

- **ISA** : Entre 500 et 800 mètres environ.

Chambre des notaires : Qu'en est-il de l'hypothèse de tracé dans le coteau de Moirax ?

- **RFF** : Cette hypothèse n'a pas fait l'objet de modifications ou d'optimisations. Les études comparatives entre cette hypothèse et l'hypothèse proposant deux franchissements sur la Garonne, se poursuivent et le résultat n'est pas encore connu. Ils seront présentés courant octobre aux Commissions Consultatives et au COTER.

- **Les effets d'emprise et les mesures principales envisagées**

Pour les effets de coupure : les principales mesures envisagées sont :

- Rétablissements des cheminements agricoles et accès aux parcelles agricoles
- Rétablissements des réseaux d'irrigation et de drainage
- Rétablissements des chemins forestiers/ ruraux
- Environ 20 principes de rétablissements des DFCl validés par ASA DFCl/ SSSO
 - Rétablissements des points et réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie
 - La reconstitution de lisières pour éviter les risques de chablis

Pour les effets de substitution :

- Procédures d'aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF)
 - Maîtrise d'ouvrage du Conseil Général
 - Exclusion ou inclusion de l'emprise LGV dans le périmètre d'AFAF
 - Première décision des CCAF / CIAF à recueillir dès le stade de l'enquête publique
- Constitution de stocks fonciers compensateurs
 - Acquisition et portage par les SAFER
 - Revente aux exploitants subissant une perte foncière ou mutualisation du stock dans le cadre des AFAF
 - Anticipation à prévoir dès le stade de l'enquête publique
- Anticipation à prévoir dès le stade d'enquête publique
- Boisements compensateurs
 - Boisements de délaissés de la LGV
 - Autre boisements visant à maintenir le capital forestier local
- Indemnités des surfaces prélevées
 - Protocole acquisition/ éviction entre France Domaine et le OPAF
 - indemnité de dépossession due au propriétaire et réemploi
 - indemnité d'éviction due à l'exploitant et fumure, etc
 - En forêt, prise en compte de la perte de valeur de l'avenir

GT6g- 21 septembre 2011

Echanges sur les mesures envisagées :

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest : Quels sont les principes de rétablissements des pistes DFCI ?

- **ISA** : Le principe retenu en zone forestière conduit à réaliser un franchissement tous les un à deux kilomètres ainsi qu'une piste recouverte en graves, d'un côté de l'infrastructure et une piste recouverte en sable de l'autre côté.

FDSEA : Qu'est-t-il prévu pour les passages faune ?

- **ISA** : Globalement les passages Grande Faune sont de trois types :
 - des passages mixtes ouvrage hydraulique/faune,
 - des passages dédiés,
 - des passages mixtes Grande Faune / DFCI.

UNPI : souhaite avoir des précisions sur la méthode d'évaluation des impacts acoustiques et sur les mesures. ISA présente les principes de la modélisation et les modalités de proposition de protections acoustiques.

Chambre d'Agriculture : Y aura-t-il une régionalisation de la réflexion sur les indemnités et la prise en compte de la valeur des biens.

- **RFF** : Les biens concernés par les acquisitions sont estimés par France Domaine, d'après leur usage, leur consistance et leur état. Ce service de l'Etat se fonde sur les données du marché immobilier local. S'agissant du foncier agricole, il est courant que France Domaine signe avec les organisations professionnelles des protocoles d'accord interdépartementaux. Ceux-ci fixent un cadre homogène pour l'indemnisation des propriétaires et des exploitants au moment des acquisitions.

- **Présentation du calendrier du GPSO**

Tracé à approfondir

Etudes approfondies du tracé et insertion : juin à septembre 2011

Proposition d'un tracé consolidé : automne 2011

- Concertation de proximité et ajustements : septembre/octobre 2011,
- Consultation du public : d'octobre à novembre 2011,
- Synthèse des avis : début décembre
- COTER mi-décembre 2011
- COPIL début 2012

Remise du dossier support pour approbation ministérielle : début 2012

Etude d'impact, préparation dossier d'enquête publique : 2012

Avis sur dossier (Consultation Inter Administratives et Autorité Environnementale): 1 semestre 2013

Enquête publique : automne 2013

GT6g- 21 septembre 2011